

**▶▶▶ PUBLIC**

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

**▶▶▶ ACCESSIBILITÉ**

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

**▶▶▶ PRÉREQUIS**

- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Justifier du niveau d'habilitation électrique (copie du justificatif à fournir)

**OBJECTIFS**

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.)
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés.

**▶▶▶ CONTENU****Module 1 : Rappel des lois générales de l'électricité**

- Les notions élémentaires en électricité
- Les principales grandeurs et formules électriques
- Les domaines de tensions

**Module 2 : Conformité des installations et du matériel électrique**

- Présentation et identification des appareillages électriques
- Les symboles normalisés
- Création et lecture d'un schéma électrique

**Module 3 : Extraits de la NF C18-510**

- Définition du risque électrique, les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- Prévention des incendies d'origine électrique et les soins aux électrisés
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Zones d'environnement électrique
- L'habilitation et le titre d'habilitation
- Les différents niveaux d'habilitation
- Définitions relatives aux opérations
- La prévention et la protection.
- Réalisation d'une consignation et déconsignation
- La mise hors tension
- Les règles de sécurité, description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective
- Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure
- Les schémas de liaison à la terre

**►►► MÉTHODES MOBILISÉES****• Moyens pédagogiques**

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

**• Moyens d'encadrement**

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Jean-Denis ROLLAND, Régis FOUBERT.

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

**• Moyens et organisation matériels**

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée et des textes de référence.

Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens et des équipements BT ou HT en fonction du niveau concerné
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

**►►► MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION**

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :

- Test théorique (QCM de 20 questions)
- Test pratique (mises en situation)

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation
- Avis d'habilitation

Validation : certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS, B1, B1V, BR, BR-HOV) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

• **DURÉE**

**2 jours** (14 heures)

• **COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• **DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr)